



REGLEMENT INTERIEUR INSTITUT D'ANTHROPOLOGIE SPIRITUELLE ARIGAH

Préambule

Ce règlement s'adresse aux participants de l'Institut d'Anthropologie Spirituelle de l'association ARIGAH.

Le cursus proposé se déroule sur 4 ans :

- 3 années d'enseignement sous la forme de 7 week-end du vendredi matin au dimanche midi : enseignement des traditions sacrées du Monde et ateliers corporels et/ou artistiques
- 1 année de réalisation d'une œuvre sous des formes différentes (écrit, œuvre artistique, création...). Un accompagnement sous la forme de 4 week-end, animés par des enseignants de l'Institut.

Chaque promotion constitue ainsi un groupe de personnes diverses dont l'expérience collective pendant ce cursus est essentielle et accompagne l'expérience personnelle. L'association ne fixe aucun critère d'admission aux participants, ce qui favorise la richesse des rencontres et des partages. Cependant, avant chaque inscription, ARIGAH réalisera un entretien téléphonique avec chaque candidat et lui demandera la rédaction d'une lettre de motivation. L'inscription sera définitive, à la réception du dossier complet et après la réalisation de l'entretien téléphonique.

Ce règlement intérieur constitue donc un engagement global de chacun.e, vis-à-vis de ce groupe, des intervenants et de l'association organisatrice.

Engagement présentiel

Les dates des rencontres sont prévues pour chaque promotion autant que possible dès le démarrage du cursus et à minima pour l'année à venir.

Elles ne seront donc pas modifiables (sauf évènements très exceptionnels).

Bien que les enseignements soient enregistrés et diffusés entre les participants de la promotion, ils ne peuvent bien sûr remplacer la présence de chacun.

Engagement financier

L'engagement présentiel entraîne un engagement financier.

Le prix total d'une année d'enseignement est fixé au démarrage du cursus et sera valable pour l'ensemble des 3 années ainsi que pour la 4^e année.

Il comprend : les frais d'organisation, les repas du jeudi soir au dimanche midi.



REGLEMENT INTERIEUR INSTITUT D'ANTHROPOLOGIE SPIRITUELLE ARIGAH

L'inscription à l'Institut est proposée aux adhérents : le montant de l'adhésion pour l'année en cours (Septembre année N à Août année N+1) est donc à prévoir en sus.

L'enregistrement de la session est offert aux participant.e.s.

Ne sont pas compris dans le tarif : l'hébergement (3 nuits du jeudi au samedi soir) et les frais de transport vers le lieu de stage.

Une proposition de lieu d'hébergement sur place est indiquée aux participants qui s'organisent pour effectuer la réservation par eux-mêmes.

Un acompte de 30% du prix annuel est demandé au démarrage de chaque année. Il représente les frais fixes de lancement et d'organisation de l'année. Ce montant n'est pas remboursable. Les modalités de paiement de cet acompte sont ajustées si nécessaire.

Le reste du montant dû est réglé sous forme de plusieurs chèques remis au démarrage de chaque année, et encaissé 15 jours avant le début de chaque session, sauf évènement exceptionnel (décès d'un proche, empêchement majeur de transport, grève). Dans ce cas, et selon le délai de prévenance auprès des organisateurs :

- A 15 jours : un montant de 30% reste dû.
- A 8 jours, un montant de 50% reste dû.

En cas d'évènement majeur, indépendant de la volonté des organisateurs, la session sera maintenue selon le nombre de participants ou reportée intégralement.

Engagement éthique

- L'enregistrement des enseignements est strictement réservé aux participants de la session. Toute diffusion extérieure est interdite
- Le dimanche matin constitue un moment de bilan dans lequel chacun.e s'exprime selon son souhait. Cet échange est un moment d'intimité au sein du groupe et ne peut être enregistré. Chacun s'exprime de façon confidentielle dans le groupe.

Organisation d'une session

Chaque session est encadrée par des « personnes ressources » bénévoles, ayant elles-mêmes suivi l'enseignement. Elles créent le lien avec la direction de l'Institut. Leur mission est à la fois logistique, et de facilitation dans le groupe. En aucun cas, elles n'ont une mission ni d'enseignement, ni d'accompagnement psychologique.

La présence et la ponctualité aux enseignements et aux ateliers est indispensable, pour le bon déroulement de la session.



REGLEMENT INTERIEUR INSTITUT D'ANTHROPOLOGIE SPIRITUELLE ARIGAH

L'association ARIGAH se réserve la possibilité d'accueillir des personnes pour une participation ponctuelle à une session.

Avant chaque session, un petit questionnaire simple permet de faciliter l'organisation logistique de la session (ateliers, repas ...)

ARIGAH s'engage à porter une attention à la qualité des repas. Cependant, aucune prise en charge de régime particulier ne sera possible.

Modalités d'interruption du suivi de la promotion

Le cursus est composé de 4 années. En cas d'arrêt lors du cursus, un report possible de l'année sur une autre promotion pourra être envisagé.
